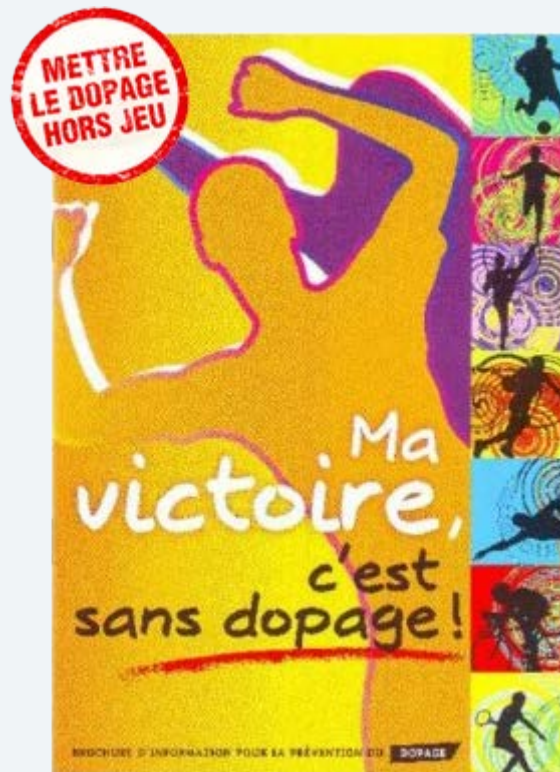


Les principes d'un sport sain



Qui peut nier aujourd'hui que le dopage soit une réalité? Peu à peu, insidieusement d'abord et de plus en plus franchement, le dopage sape l'image du sport, ses valeurs et son éthique.

Professionnels ou amateurs, des sportifs de tous niveaux décident de recourir à des expédients pour améliorer leurs performances, en outrepassant leurs capacités physiques. Ils trichent avec eux-mêmes, ils trichent avec les autres.

Il est temps d'inverser cette tendance de banalisation du dopage et de réinsuffler le respect de la santé du sportif et le respect de la compétition loyale.

Les stimulants (amphétamines, cocaïne, éphédrine...), les narcotiques (héroïne, morphine, opium,...), les bêta-bloquants, les cannabinoïdes (cannabis,...), les bêta-2 bloquants (les personnes atteintes d'asthme médicalement prouvé bénéficiant d'une dérogation), les diurétiques, l'EPO, la testostérone, les corticostéroïdes et les hormones de croissance sont non seulement interdits mais ont également des effets néfastes sur la santé (au niveau du mental, des muscles, du sang, de la virilité, de la fatigue ou du métabolisme) et de très nombreux effets secondaires.

Pourquoi lutte-t-on contre le dopage?

Au cours des années 60, les autorités sportives et civiles ont progressivement pris conscience de l'importance prise par la consommation de médicaments dans le sport, notamment les amphétamines à l'origine de véritables drames comme la mort du cycliste Tom Simpson sur les pentes du mont Ventoux en 1967. Deux ans plus tôt, la Belgique avait été le premier pays au monde à adopter une loi pour protéger ses champions. Au fil des années, cet arsenal juridique s'est considérablement renforcé. En 2001, la Communauté Française de

Belgique a adopté un décret qui régleme les contrôles et vise à responsabiliser les sportifs mais également les fédérations dans leur rôle d'encadrement.

Qui est chargé des contrôles ?

Des contrôles peuvent avoir lieu sous l'autorité de l'organisation sportive ou sous celle des pouvoirs publics. Dans le premier cas, et selon la fédération concernée, ils consistent en prises d'urine mais des analyses de sang peuvent néanmoins être demandées directement ou pour ordonner une mise à l'écart ou diligenter des recherches. Dans le second cas, seules des prises d'urine sont actuellement d'application, même si il a été largement prévu de pouvoir réaliser des prélèvements sanguins, de cheveux, de salive ou de ravitaillements (nourriture, compléments alimentaires). De plus, des fouilles dans les véhicules, vêtements, bagages et équipements des sportifs et des personnes qui les assistent peuvent aussi être effectuées.

Qu'est-ce qu'un contrôle inopiné ?

Les sportifs font régulièrement l'objet de contrôles en compétition, mais également dans les périodes d'entraînement. La procédure est identique. Seule la liste des produits diffère légèrement. Hors compétition, on ne sanctionnera pas la présence d'une série de substances : stimulants, narcotiques, cannabis et glucocorticoïdes.

Que risque-t-on pour consommation de produits illicites?

Les athlètes convaincus de dopage essuient une sanction disciplinaire fixée par la fédération sur base d'un règlement international. En clair, ils seront privés de participer aux compétitions pendant une période définie. Leur responsabilité se limite à cela. En revanche, des sanctions pénales (amendes, prison) sont prévues pour ceux qui favorisent, organisent ou facilitent la consommation de produits dopants.

Comment savoir qu'un produit est interdit?

La liste des produits et méthodes interdits est celle du CIO (Comité International Olympique) et de l'AMA (Agence Mondiale Antidopage). Cette liste, mise à jour régulièrement, peut être consultée à l'adresse suivante : www.dopage.be. Cette information est également disponible sur la base des noms commerciaux de ces substances à l'adresse : www.cbip.be. Dès lors, il est demandé que chaque sportif fournisse, le plus rapidement possible, à sa fédération et plus particulièrement à sa commission médicale, les certificats médicaux ainsi que la liste des médicaments pris dans le cadre d'une pathologie aiguë ou chronique, ainsi que tout dispositif médical ou alimentation particulière en cours. Celle-ci pourra alors vérifier le caractère licite de ceux-ci et proposer, le cas échéant, des solutions alternatives à ces produits afin de prendre en connaissance de cause la décision de faire concourir ou non le sportif concerné.

Peut-on être " positif " au contrôle antidopage en consommant des produits de l'effort ?

La réponse est clairement oui. Il importe de bien analyser la composition de ces compléments alimentaires pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas de produits interdits. Et encore, cela ne suffit pas toujours! En cours de production, certaines préparations sont contaminées, sciemment ou accidentellement, par des substances dopantes sans que cela n'apparaisse sur l'emballage. Faites preuve d'un maximum de méfiance. Surtout dans le cas d'achat par correspondance via internet.